



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cathédrale de Strasbourg

Question écrite n° 92009

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la rénovation de la cathédrale de Strasbourg. Propriété de l'État depuis 1789, la cathédrale de Strasbourg est un lieu symbolique, symbole de paix et de fraternité, au cœur de la ville. Un tel bâtiment nécessite un entretien régulier de ses façades en grès rose des Vosges. Cela ne peut se réaliser que grâce à des entreprises spécialisées en la matière. Depuis plusieurs années, nous pouvons constater un désengagement financier de l'État de plus en plus important concernant les différentes tranches de travaux. Ce n'est pas sans porter préjudice aux entreprises spécialisées, qui perdent un marché important de restauration de monuments. Pour 2006, l'annonce de la suspension de la dernière tranche de travaux sur les contreforts nord est synonyme d'un abandon gravissime par l'État de cet édifice, qui connaîtra les douleurs de dégradations prévisibles et engagera de nombreuses pertes d'emplois. En conséquence, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en matière d'entretien, et par conséquent le maintien de l'emploi quant au chantier de la cathédrale de Strasbourg, contribuant à la mise en valeur d'un patrimoine commun, le patrimoine français.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire évoque, avec la cathédrale de Strasbourg, l'un des plus célèbres monuments historiques de France, classé dès 1862, propriété de l'État, et affecté au ministère de la culture et de la communication. Ce monument présente la particularité, parmi les cathédrales françaises, de bénéficier de l'intervention d'une fondation spécifique, héritière de l'oeuvre Notre-dame, qui construisit la cathédrale au Moyen Age, et dont les statuts actuels datent du début du XIXe siècle. Cette fondation, soutenue par la ville de Strasbourg, finance et conduit, grâce à ses équipes de sculpteurs et de tailleurs de pierre, et sous le contrôle de l'État, d'importants travaux sur la cathédrale. Depuis 1999, l'oeuvre Notre-Dame et l'État ont d'ailleurs, par convention, décidé de mieux coordonner leurs efforts, en rationalisant leurs programmations respectives, et en recourant, pour l'ensemble de l'édifice, à un seul architecte en chef des monuments historiques, qui porte désormais également le titre d'architecte en chef de l'oeuvre Notre-Dame. Mais cette importante et heureuse contribution de la fondation, et, à travers elle, de la ville de Strasbourg, à la conservation de cet édifice, s'ajoute et ne se substitue pas à l'intervention de l'État propriétaire. La cathédrale de Strasbourg reste, à juste titre, l'un des monuments historiques appartenant à l'État qui bénéficie des financements annuels les plus importants. Ainsi, depuis une dizaine d'années, l'État a consacré près de 15 MEUR aux travaux de restauration ou d'entretien de la cathédrale. Les principales opérations qu'il a financées ont porté sur la restauration de la flèche, en partenariat avec l'oeuvre Notre-dame et la restauration de l'élévation nord de la nef et de ses contreforts. Mais des opérations, certes moins visibles, mais tout aussi essentielles, ont également été prises en charge par l'État : réfection des réseaux d'eaux pluviales, mise en sécurité contre les risques d'incendie, mise en conformité des réseaux électriques... En 2005 encore, 2,3 MEUR d'autorisations de programme ont été délégués à la direction régionale des affaires culturelles pour la poursuite du chantier de l'élévation nord de la nef. Comme le sait l'honorable parlementaire, l'année 2006 est marquée par des tensions en matière de crédits de paiement dans le secteur des monuments historiques. En dépit des efforts qui ont permis le maintien d'une dotation

nationale significative, certains chantiers ont donc dû être retardés. C'est ainsi que la dernière phase de travaux de l'élévation nord de la nef de la cathédrale de Strasbourg a dû être suspendue. Cette décision, dont le ministère de la culture et de la communication mesure pleinement les difficultés qu'elle peut créer pour les entreprises titulaires des marchés concernés, ne met toutefois aucunement en cause la conservation à court terme de l'édifice, les travaux concernés correspondant à une intervention de fond, et non à la réponse à un cas de péril imminent. Aucun dommage irréversible ne devrait donc résulter du report de cette dernière phase de travaux, mais tout sera fait, quoi qu'il en soit, pour que le chantier puisse reprendre au plus tôt. L'État mènera en 2006 plusieurs chantiers importants sur la cathédrale de Strasbourg. Plusieurs opérations correspondant à des urgences sanitaires seront, en effet, financées cette année : poursuite de la restauration de la haute tour, dont l'État assumera la partie « plomb », pour un montant de 80 000 euros ; mise en conformité de la chaufferie, essentielle pour le fonctionnement culturel et touristique de l'édifice, pour la conservation des oeuvres et pour la sécurité contre les risques d'incendie, pour un montant de 150 000 euros ; dotation de 50 000 euros pour le financement d'interventions ponctuelles et de la poursuite de la mise au normes des réseaux électriques. Soucieux de mobiliser toutes les énergies, l'État s'emploie par ailleurs, en liaison avec le clergé et avec l'oeuvre Notre-Dame, et en partenariat avec l'université de Strasbourg, à mobiliser des partenaires publics ou privés pour engager le vaste chantier de restauration des vitraux de la cathédrale, qui constituent, après ceux de Chartres, la deuxième collection de vitraux médiévaux français.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92009

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4068

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6187